

# SUD

élection 2014  
CE / DP  
Stream

## Un droit à la parole pour tous les salarié(e)s

Dans quelques semaines, nous allons devoir voter pour élire nos représentant-es aux Comités d'Établissements et les Délégués-ées du Personnel. Il est, à notre avis, grand temps d'organiser les élections, d'autant que de grands chantiers sont à venir, à commencer par les changements qui s'annoncent suite au rachat de Stream par Convergys.

Dans notre secteur, les entreprises qui rachètent des centres d'appel font généralement pas mal de promesse et annoncent des lendemains qui chantent. Nous constatons bien souvent que la réalité va plutôt vers un retour à l'âge de glace (fermetures de sites, licenciements, compressions de personnel, mutualisations à tout va, remises en cause d'accords, suppression de primes, gel des augmentations...).

Il est grand temps de nous faire entendre, et de veiller aux annonces et aux moindres indices pouvant remettre en cause nos «peu» d'acquis sociaux et nos emplois.

Et pour l'instant, il faut bien le reconnaître : seul **SUD** peut apporter du sang neuf dans les Instance Représentatives du Personnel (IRP), (CE et DP) comme nous l'avons fait sur d'autres

sites où **SUD** est représentatif.

Depuis combien de temps les élu(e)s des autres syndicats sont là ? Depuis combien de temps vous vous demandez ce qu'ils font de leurs heures de délégation ? Nous avons mis en place une charte de moralité pour nos élu-es qui nous permet de ne présenter aux élections que des gens qui s'investissent pour défendre les salarié-es et non pour obtenir une promotion ou une planque...

Sans avoir de moyens syndicaux, (heures de délégation par dizaines pour certains qui ne servent pas forcément les salariés) nous avons aidé régulièrement les salariés.

Mais nous avons aussi sollicité l'Inspection du Travail et bien entendu défendu les intérêts de nombreux salariés dans le cas d'injustices ou d'actions mises en place par la direction qui ne respectaient pas le cadre légal.

Nous avons aussi à travers une enquête sur la santé au travail recueilli l'avis de centaines de salarié-es...

## Alors faites le bon choix, rejoignez les futures listes Sud...

### « Quelques revendications de SUD »

Les deux coupures quotidiennes rémunérées (2x15 min)

La prise en compte de l'ancienneté dans les salaires

L'augmentation des droits et moyens sociaux (garde d'enfant, transports...)

L'arrêt de la gestion par les pressions, le stress, certaines fois l'autoritarisme

Une entreprise à l'écoute de ses salariés et veille correctement à leur bien être, sans faire de « mesurette » (problèmes de chaleur, d'ambiance sonore...)

## **SUD : Qui sommes nous ? Solidaires, Unitaires et Démocratiques .**

SUD est souvent perçu comme le vilain petit canard du syndicalisme. Bien souvent, nous apparaissions comme le syndicat qui connaît parfaitement le droit et qui n'hésite pas à attaquer en justice. Bien souvent, on nous reproche de faire des référendums avant de signer des accords afin de consulter les salarié-es (il paraît qu'on n'assume pas nos responsabilités). Bien souvent on nous stigmatise en expliquant que nous n'obéissons à aucune direction syndicale, ce qui nous rendrait incontrôlable (traduisez : pas achetable). Pire il paraît que nous sommes un syndicat radical qui demande des augmentations de salaire régulières et des meilleures conditions de travail, quitte à utiliser la grève en cas de non aboutissement des négociations...  
Et bien oui, c'est vrai !

**Notre idée du syndicalisme repose sur la négociation, l'action, la mobilisation.**

**Pour un syndicalisme combatif, force de propositions, responsable et unitaire**

# Rejoignez-nous sur nos listes !

### ***Que sont les IRP ?***

Le CE : il a pour mission de représenter « *l'expression collective des salarié-es de l'entreprise* » avec pour objectif de défendre les intérêts des salarié-es dans la gestion de l'entreprise. Il gère les activités sociales et culturelles (ASC) : les sorties, les voyages, la billetterie, spectacle de Noël, les loisirs... Mais ce n'est pas sa seule activité : le CE est consulté sur l'organisation, la gestion, les restructurations, les effectifs, la durée et les conditions de travail, la formation, l'activité économique, l'égalité hommes/femmes dans l'entreprise. Ce rôle économique et social est primordial pour surveiller la bonne marche de l'entreprise.

Les DP : Selon l'article L422-1 du code du travail, leur mission est de « *présenter aux employeurs toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables à l'entreprise* ». Les DP peuvent saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations relatives aux prescriptions législatives et réglementaires.

**Pour nous contacter : Ivanohé JOSSERAND**

**Plateau Open 1er étage**

**@ : [sudstream@gmail.com](mailto:sudstream@gmail.com)**

**Tél. : 07 86 12 72 72**